



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évreux, le 16 avril 2014

L'État simplifie vos démarches

La création et la modification des associations loi 1901 sont désormais possibles en ligne.

La création d'association était déjà possible en ligne, désormais les modifications des associations peuvent également être effectuées par voie électronique sur

<https://compteasso.service-public.fr>

Cette procédure est accessible à condition que l'association ait été enregistrée sur le Répertoire National des Associations – RNA,. Sont concernées celles qui ont déclaré des modifications auprès du greffe des associations depuis 2010.

Pour le savoir, c'est facile : un « numéro Waldec » leur a été attribué, commençant par un W.

Contact Presse :

Service départemental de la communication interministérielle 02.32.78.27.33/27.35